



InFO FO n°15
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE

CSE Ordinaire du 19 Janvier 2021

La délégation Force Ouvrière était composée de Eve GAINIE (Titulaire collège 2), Laurence STIEN (Titulaire collège 3), François Gonthier (suppléant collège 3). Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

L'ensemble de la délégation Force Ouvrière au CSEE Nouvelle Aquitaine vous présente tous ses vœux pour l'année 2021. Que cette année nous apporte stabilité et sérénité dans notre pratique professionnelle, qu'elle voit nos droits respectés et nos conditions de travail améliorées. Soyez certains que les élus et délégués syndicaux FO s'y emploieront activement.

La réunion du CSEE du 19 janvier 2021 s'est déroulée en visio-conférence. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL (DRH).

Q1-Approbation du PV du 17 novembre 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Les délégations FO et CGT font lecture d'une déclaration concernant le devenir des restaurants AFPA.

RESTAURANTS des centres AFPA en DANGER !

La restauration dans les centres AFPA est un service indispensable au bon fonctionnement de nos centres de formation, nul ne peut le contester. L'hébergement et la restauration font partie intégrante de la formation et permettent à nos stagiaires de rentrer pleinement dans les apprentissages, ces services sont indispensables d'autant plus en milieu rural.

Aujourd'hui, ces services sont durement attaqués : le PSE prévoit l'externalisation des restaurants et des équipes de restauration à plus ou moins court terme. La situation actuelle du centre AFPA d'Egletons en est une illustration, elle doit aider à la prise de conscience collective !

L'équipe de cuisine opérationnelle d'Egletons était composée d'une aide de cuisine, de deux cuisiniers et d'un chef de cuisine. Ces quatre collègues étaient en CDI.

L'un des cuisiniers a quitté l'AFPA. Il a été remplacé par un intérimaire. Le chef de cuisine est parti dans le cadre du PDV, son poste a été mis en recrutement sur AFPAtalents pendant 8 mois et, malgré des candidatures, n'a pas été pourvu.

Aujourd'hui, avec un cuisinier en arrêt de travail depuis de longs mois, l'équipe de cuisine fonctionne avec une seule salariée en CDI et quatre personnes en intérim.

L'aide de cuisine en CDI a accepté d'effectuer les tâches dévolues au chef de cuisine jusqu'en Janvier 2021.

Depuis la rentrée de Janvier, il n'y a plus personne pour assurer ce travail.

En l'absence d'une organisation depuis la reprise et à défaut de denrées pour cuisiner, le restaurant d'Egletons est resté fermé une semaine. La distribution de tickets restaurant et la mise à disposition d'une salle hors sacs n'a pas empêché les difficultés car chacun a dû se débrouiller pour manger le midi. Aujourd'hui, il est annoncé la reprise d'une liaison froide pour une semaine, suivi d'un contrat avec KOMPASS pour une reprise d'activité.

Cette mauvaise gestion met en évidence la façon dont la direction laisse pourrir une situation !

D'autres solutions auraient certainement pu être envisagées. L'une d'elles aurait pu consister à une reclassification de salariés au rang de chef de cuisine, tout en intégrant leur ancienneté à l'AFPA. Mais pour information, dans la quasi-totalité des promotions, quelle que soit votre ancienneté lorsque vous changez de classe vous repartez du salaire de base (AME) ; En refusant, une reclassification professionnelle dans des conditions financières décentes, la direction montre sa volonté de laisser mourir la cuisine d'Egletons. De plus, en retirant le poste de chef de cuisine des parutions AFPAtalents, la direction ne respecte pas les clauses du PSE qu'elle a elle-même mis en place !

Une fois de plus, la Direction de l'AFPA est en train de fragiliser ce qui a toujours été un atout voire une force par rapport aux autres Organismes de Formation, en s'attaquant « aux services associés » !

L'externalisation du service restauration ne fera que contribuer à fragiliser le centre d'Egletons.

Mais ce qui se passe à Egletons peut arriver à d'autres centres AFPA !

Les élus et organisations syndicales demandent aujourd'hui à la direction régionale :

- ***De remettre en recrutement le poste de chef de cuisine, et par la même de respecter les clauses du PSE qu'elle a, elle-même, instaurées.***
- ***De reprendre les échanges avec des salariés de l'AFPA pour envisager une évolution professionnelle digne de ce nom.***
- ***De maintenir une restauration AFPA pour les bénéficiaires et les salariés et faite par des salariés AFPA.***

Les élus seront particulièrement vigilants à la façon dont la direction gèrera le devenir des cuisines/restaurants de la région.

Les salariés de l'AFPA ne laisseront pas détruire leur outil de travail !

Les salariés de l'AFPA ne laisseront pas détruire les emplois de l'AFPA !

Suite à notre déclaration, la direction nous assure de sa volonté de « continuer à proposer un service restauration de qualité » dans les centres AFPA en lien avec les engagements pris auprès du Conseil Régional (HSP). La direction nous informe également que le poste de chef de cuisine en recrutement CDI sur AFPA-Talent pour la cuisine d'Egletons ne le sera plus ; Seul un contrat CDD ou intérim pourra être envisagé.

FO exprime à nouveau son opposition à l'externalisation des services associés (espaces verts, entretien des locaux, gardiennage...). L'externalisation rime souvent avec précarité des salariés,

changement des salariés intervenants (méconnaissance des centres) et surtout, démantèlement de l'AFPA !

La délégation FO regrette que la grille des salaires actuelle ne permette plus d'évolution salariale motivante pour des personnes ayant beaucoup d'ancienneté dans leur classification de départ. En effet, lorsqu'il y a changement de classe, le salarié est repositionné sur l'AME (appointement minimum de l'emploi) de la nouvelle classe et perd les augmentations individuelles qu'il a eu dans sa carrière. Jusqu'en 2011, il y a eu des augmentations individuelles (AI) ! Et oui ! : depuis 2011 nous subissons le gel des salaires !

Q2- Informations du Président.

- Le président nous informe de l'arrivée de Nicolas CLUZEL Directeur Régional Adjoint (DRA). Le Président, malgré la demande des élus, ne donne aucune information sur son parcours antérieur. Par contre, il indique que sa mission sera de faire en sorte que les commandes passées par les financeurs soient réalisées en optimisant le dispositif. Il devra repenser la comptabilité analytique et travailler sur la qualité. Il occupera les fonctions d'un secrétaire général.
- La promo 16-18 se déploie sur la majorité des centres de la région en janvier et février.
- Dans le cadre d'un appel d'offres « transition énergétique » de l'état, tous les centres AFPA vont être dotés d'une borne électrique pour recharger les véhicules.
- L'AFPA a répondu à 43 lots dans le cadre de la 4^e campagne du Conseil Régional (PRF). A ce jour, il y a eu le retour de réponses sur 24 lots. L'AFPA a remporté ces 24 lots. 19 lots sont encore en attente de réponse.
- La 5^{ème} campagne d'AO à laquelle nous avons répondu fin décembre est en cours.
- Une subvention « hébergement- restauration » a été obtenue ainsi qu'une enveloppe « amorce de parcours ».

Force Ouvrière depuis 2 réunions questionne sur la difficulté à gérer des entrées permanentes.

Au regard des échanges avec le Président du CSEE, la délégation comprend que les entrées se sont organisées de façon anarchique : là où la Direction Régionale parle d'entrées échelonnées où regroupées, les directions de centres ont traduit « entrées permanentes ».

Il est mis en avant les difficultés liées au barrage de la langue pour certains stagiaires. La délégation regrette que les cours de FLE ne soient pas toujours assurés dans de bonnes conditions (personnel non formés) et surtout que ces cours ne soient pas dispensés en amont de la formation.

Force ouvrière constate que le déploiement de l'Habilitation de Service Public » (HSP) se fait dans la douleur !

Q3- Bilan trimestriel sur l'emploi et actualisation des organigrammes des centres.

110 personnes ont été embauchées en Nouvelle Aquitaine : 72 personnes en interne dans le cadre de la déprécarisation (CDD recrutés en CDI) et 38 recrutements en CDI (recrutements externes).

70 personnes ont bénéficié de mobilités,

49 promotions (changement de classes) ont été actées. Précisons que cela concerne 30 assistantes techniques reclassées Assistantes de Formations et 19 autres personnes (formateurs devenant MF, Hiérarchique niveau 4 devenant directeur de centre) etc.

En 2020, 6 formateurs ont démissionné et 11 personnes n'ont pas donné suite à leur période d'essais.

Force ouvrière note que de nombreux départs ont eu lieu dans le cadre de licenciements pour inaptitude médicale faisant suite à des burn-out lourds. Ceci met en exergue la dégradation des conditions de travail.

FO note que les emplois ne sont pas tous pourvus au niveau régional et que la direction continue à « s'arranger » avec ce qui était prévu dans le cadre du PSE : une étude menée par les instances IRP en région devrait permettre de mettre en évidence ces anomalies.

Q4- Point et explication sur les conséquences de la non homologation du PSE en région Nouvelle Aquitaine.

Départs dans le cadre du PDV : Les personnes sont bel et bien parties. Les primes touchées vont s'apparenter à des salaires. L'AFPA a engagé une procédure de rescrit ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13551)

[public.fr/particuliers/vosdroits/F13551](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13551) : Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration fiscale à la question de l'interprétation d'un texte fiscal sur l'appréciation d'une situation) pour que l'Etat exonère de cotisations sociales les primes versées.

Pour les salariés qui auraient dû être licenciés dans la cadre du PSE mais qui ne le sont pas encore (3 personnes sont concernées en région ; 44 au niveau national) : Chaque cas est traité individuellement. Les salariés souhaitant partir pourraient le faire dans le cadre une Rupture Conventionnelle Collective aux mêmes conditions que celles prévues dans le cadre du PSE (en cours de réflexion au National).

La délégation pointe la problématique de la fiscalité des salariés puisque le PSE étant annulé, les primes touchées ne seront plus exonérées d'impôts sur le revenu et pourraient être comptabilisées comme des salaires !

La délégation FO vous invite à (re)lire l'excellent communiqué National Force Ouvrière sur ce sujet. Communiqué diffusé cette semaine « Refus de l'homologation PSE- Jugement d'appel du 23 décembre 2020 ».

Q5- Mandatement de la commission PSE sur la mise en place de l'organisation du livre II centre par centre.

Le CSE mandate la Commission « suivi du PSE » pour qu'elle effectue un travail permettant d'identifier et d'analyser les écarts entre ce qui était prévu dans le cadre du PSE et l'état des lieux actuel. Ce travail sera mené centre par centre.

La délégation Force ouvrière a déjà identifié que certains postes, prévus par le livre II du PSE, ont été modifiés et que d'autres ont disparus. Que le cadre prévu par le PSE en matière de recrutement ne soit pas respecté est gravissime...Cela sous-entend que les consultations des instances du personnel ont été faussées, à l'époque, puisque la Direction ne respecte pas ce sur quoi elle s'était engagée !

Q6- suivi COVID :

- **Y a-t-il des règles spécifiques pour les jurys ? Ce point est en lien avec les difficultés à trouver des professionnels en période de Covid.**
- **Bilan télétravail : évolution et bilan.**
- **Etat des lieux quantitatifs sur les cas Covid.**
-

A ce jour, 233 cas positifs salariés et 560 cas positifs stagiaires ont été recensés.

Les mesures de protection Covid sont inchangées à ce jour.

Il est fait état de vraies difficultés à trouver des jurys actuellement (problème de disponibilité dans certaines professions, problème de prospection, de formation etc ...). La mise en place de l'HSP doit se traduire par une organisation regroupant les sessions d'examens de façon à ne pas solliciter en permanence les jurys : des entrées HSP et donc des sorties, tous les deux mois seraient « une maille » acceptable pour l'ensembles des acteurs (dixit le Directeur Régional).

Q7- Compte-rendu des travaux de la CSSCTE du 17 décembre 2020.

Le travail mené par la CSSCTE démontre que la mise en place des nouvelles organisations liées aux Comités Sociaux Economiques est plus que laborieuse ! Les nouvelles instances fonctionnent avec difficultés et peinent à trouver des organisations fluides : réunions de représentants de proximité non tenues, comptes-rendus non faits ou non remontés en région, délais légaux non respectés, absences de recensements des arrêts maladie stagiaires, traitement des fiches alertes RPS non satisfaisant... sont quelques exemples.

Pour Force Ouvrière, il est évident que ces nouvelles organisations pénalisent la représentation du personnel. Quand informations et procédures ne sont pas claires, cela n'aide pas !

Si en plus, ni les équipes de direction, ni les élus, ni les représentants de proximité ne sont formés cela devient compliqué ! Et quand enfin, même les accords d'entreprise signés au National ne sont pas respectés, cela devient inquiétant !

Force Ouvrière demande à la direction de tout mettre en œuvre pour que les Instances représentatives du personnel puissent fonctionner le plus rapidement possible dans les meilleures conditions, avec notamment la mise en place de sessions de formation des RP, élus et équipes de direction.

FO demande également qu'une campagne de formation SST soit déployée largement à l'échelon régional.

Q8- Retour sur les échanges avec les RP du 12 janvier et « perspective concernant leur formation à venir ».

Une journée d'échanges questions/réponses a été organisée par le secrétaire adjoint du CSE en charge de la Commission Santé, sécurité et conditions de travail du CSE. Cette journée a permis aux Représentants de Proximité présents d'avoir réponse à un certain nombre de questionnements.

Les échanges de ce jour n'ont pas permis d'avancer sur l'organisation d'une formation.

Pour **Force Ouvrière**, la journée du 12 Janvier était constructive, mais ne remplace en rien une formation. La délégation **FO** demande explicitement au bureau du CSE de prendre en main ce projet de formation et de le concrétiser au plus vite. Voilà 14 mois qu'ont eu lieu les élections professionnelles, et rien n'a vraiment avancé sur ce sujet, là où d'autres CSE ont mis en place des formations depuis longtemps !

Q9- Information sur les projets de la région « Ambitions territoires » (projets de centres).

Les projets des centres de la région ne sont pas tous finalisés à ce jour ; c'est notamment le cas du Centre Unique Girondin (3 sites de Bordeaux).

Le directeur régional reporte cette question au CSEE de février 2021.

Q10- Budget prévisionnel 2021.

Le budget prévisionnel 2021 n'est pas finalisé et comme il n'a pas été présenté au CSEC, il ne peut pas l'être à l'échelon régional.

La délégation Force Ouvrière espère une présentation au cours du premier trimestre 2021 pour que la démarche soit cohérente.

Q11- Point d'étape sur le déploiement du dispositif 16-18 (Moyen humain, activité et plan d'action.)

Si quatre sites étaient concernés en 2020, c'est bien l'ensemble des départements qui sera en mesure d'accueillir des promos 16-18 à partir de janvier 2021.

En 2020, 44 stagiaires 16-18 étaient présents sur les 4 centres proposant la prestation.

En 2021 ce sont 3278 jeunes qui devraient être accueillis sur 13 sites.

Le Directeur régional, questionné par Force Ouvrière, précise que le principe de « Compensation de charges » sur lequel repose le dispositif prend en charge en dehors des salaires des intervenants, la location de matériel informatique, l'achat de petit mobilier pour les salles...

La délégation Force Ouvrière fait remonter de réelles difficultés de déploiement sur le terrain : stagiaires trop nombreux sur certains centres, problèmes de locaux, problèmes de matériel...

Q12- Questions diverses.

- 1) Quelques couacs pour les cartes cadeaux Noël 2020 :
 - a. Les enfants dont les deux parents sont salariés de l'AFPA ont droit à deux cartes cadeaux. Toutefois, il fallait que les deux parents les déclarent sur leur compte sur le site du CSE (et ce, même si les enfants ne sont que sur une seule déclaration d'impôts). Tous les parents concernés n'avaient pas forcément l'information.
 - b. Si un salarié ayant 1 enfant de – 16ans n'a pas créé de compte sur le site CSE, il n'a pas eu de chèques cadeaux. Mais le règlement intérieur du CSE n'impose pas d'être inscrit sur le site pour bénéficier de la prestation Noël.
 - c. Certains salariés partis dans le cadre du PSE, mais qui peuvent bénéficier des cadeaux de Noël, n'ont pas eu de chèques cadeaux.

- 2) Les entretiens individuels n'ont pas été menés en 2019/2020 pendant le PSE. La direction régionale a choisi de ne pas mener ces entretiens pour que les salariés n'aient pas le sentiment que l'entretien pourrait leur porter préjudice dans le cadre du PSE. Aujourd'hui, une campagne d'entretiens individuels est relancée et devrait être bouclée fin mars.

- 3) La délégation FO demande des précisions sur le financement de l'HSP. Il est acquis que l'HSP fonctionne sur le principe de la compensation de charge pour la masse salariale des intervenants. Qu'en est-il des MOPO et des investissements ?

Le Président explique le principe des « clefs de répartition » : Qu'il s'agisse des MOPO, de l'investissement et de la masse salariale, les sommes facturées dans le cadre de l'HSP sont proportionnelles au nombre de stagiaires HSP accueillies dans chacune des formations. Si une formation accueille 60% d'HSP, il sera facturé au Conseil Régional 60% des coûts.

La délégation fait état « de remontées » de terrain où les formateurs se rendent compte qu'avec ce principe d'entrées « permanentes/échelonnées », les stagiaires sont davantage seuls et qu'il est à craindre de la casse plus importante sur les plateaux techniques.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)

BULLETIN D'ADHESION 2020

Adressez votre demande d'adhésion à foafpanouvelleaquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !